



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique

Question écrite n° 25588

Texte de la question

M. Kofi Yamgnane appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le soutien apporté par la France aux pays africains dans la lutte contre la lèpre. La lèpre est actuellement considérée comme vaincue au Burkina Faso, dans la mesure où ce pays ne fait plus état que de 600 malades officiels. Il résulte cependant d'études réalisées récemment que le nombre de malades est certainement plus proche du triple que du chiffre annoncé officiellement. La raison en est des plus simples et correspond à la volonté de rentrer dans les critères posés par l'Organisation mondiale de la santé. La lèpre demeure un fléau pour les pays africains, malgré l'existence de nouveaux modes de traitement efficaces. Les difficultés à faire circuler les informations, les traditions, les peurs, les hontes continuent de peser sur la société et sur des malades, que leur apparence physique a toujours fait, à travers les âges et les sociétés, considérer comme des parias. L'efficacité de l'action nécessite une présence forte sur le terrain, du temps pour renverser les a priori, des fonds pour permettre à une véritable politique de s'installer dans la durée. Aussi, il lui demande quelles sont les actions que le Gouvernement mène ou envisage de mener afin d'aider les Etats africains à mettre un terme à la propagation de cette maladie.

Texte de la réponse

Du fait de l'application d'une stratégie active basée sur le dépistage précoce des cas contagieux et leur mise sous polychimiothérapie, le nombre de lépreux dans le monde est passé, en une quinzaine d'années, de douze millions à moins d'un million et demi aujourd'hui, situant la lèpre dans un contexte global d'élimination en tant que problème de santé publique. Dans le même temps, les pays africains sont confrontés à l'émergence de nouvelles pathologies infectieuses (fièvres hémorragiques, sida) ou à la réémergence d'affections jadis contrôlées (fièvre jaune, choléra, paludisme, maladie du sommeil, méningites, tuberculose) qui, du fait de leur incidence élevée et des taux de mortalité occasionnés, constituent d'incontestables priorités sanitaires et justifient les aides apportées par le département. De façon globale, la politique d'aide du ministère des affaires étrangères vise à favoriser l'intégration de la lutte contre les maladies transmissibles dans les systèmes nationaux de santé. Dans le cas particulier de la lèpre, une collaboration s'est instaurée, depuis plusieurs années, avec les associations spécialisées membres de la Fédération européenne des associations de lutte contre la lèpre (ILEP), qui regroupe les principales ONG européennes impliquées dans la lutte contre la lèpre (France, Suisse, Belgique, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg...). C'est ainsi qu'en 1997, l'Association française Raoul-Follereau a reçu du ministère une subvention de 1,5 MF pour développer dans les provinces du Kasaï, en République du Congo, un programme conjoint de lutte contre la lèpre et la tuberculose cofinancé par l'Union européenne. L'AFRF continue par ailleurs à soutenir l'institut Marchoux de Bamako, spécialisé dans la prise en charge des patients, la formation des personnels et la recherche sur la lèpre. Le gouvernement français maintient donc son engagement dans la lutte contre le fléau qui motive l'intervention de l'honorable parlementaire y compris en intégrant cette lutte dans un appui global aux systèmes de santé nationaux et sans occultation des réalités endémiques.

Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25588

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 999

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2197